



Mercredi 15 mars 2023  
16h15-17h45  
Uni Mail, salle S150  
Entrée libre

## Différencier pour inclure ?

Trois enseignantes et leur  
organisation du travail

Camille Bondallaz  
Valérie Primatesta Gaud  
Melissa Rahal

Dans le cadre du cours  
Métier d'enseignant-e  
et évolutions de l'école

Professeur responsable  
Olivier.Maulini@unige.ch

© lavenir.net

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE  
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION



## Laboratoire Interdisciplinaire des EducationS à la Soutenabilité (LIESS)



### ACTUALITES

INAUGURATION DU LABORATOIRE LIESS

Mardi 21 mars 2023 à 16h15

UNI MAIL salle M 1170



Inscriptions : [ici](#)

Ce cours est enregistré et mis en ligne  
sur les plateformes UNIGE.

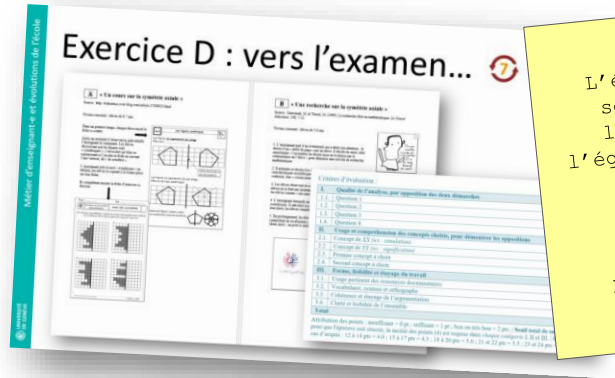
*This course is recorded and made  
available online on UNIGE platforms.*



# Métier d'enseignant.e et évolutions de l'école

P-1-3

## L'école publique et ses fonctions sociales



L'égalité formelle  
sert de masque à  
l'indifférence à  
l'égard des inégalités  
réelles devant  
l'enseignement  
et la culture.

P. Bourdieu, 1966

Je ne respecte pas les  
différences, j'en  
tiens compte.

Ph. Meirieu, 1995

# Différencier pour inclure ?

Trois enseignantes et leur organisation du travail



Camille Bondallaz, En Savvy, cycle 2



Valérie Primatesta Gaud, Pervenches, cycle 2



Melissa Rahal, Pervenches, cycle 1

# Différencier pour inclure ?

## Trois enseignantes et leur organisation du travail

### Description du poste de maître-sse de l'enseignement primaire (titulaire de classe), 2003

Le/la maître-sse de l'enseignement primaire conçoit *des activités ou des dispositifs d'enseignement-apprentissage différenciés adaptés, non seulement aux objectifs à atteindre, mais aussi aux besoins des élèves* ; il/elle gère *simultanément plusieurs groupes d'élèves engagés dans des activités d'apprentissage diversifiées et différenciées* en veillant à répondre aux *sollicitations de chaque élève* ; il/elle *élabore et conduit des activités qui favorisent la collaboration, l'échange et la négociation* entre élèves pour développer leur *intégration au sein du groupe et de l'école*.

### Loi sur l'instruction publique, 2023

L'école publique, dans le respect de ses finalités, de ses objectifs et des principes de *l'école inclusive*, tient compte des situations et des *besoins particuliers de chaque élève*.

### Déclaration relative aux finalités et objectifs de l'École publique, 2003

L'École publique *différencie ses démarches pédagogiques* selon les dispositions intellectuelles et affectives des élèves ; elle assure la *promotion de l'intégration* dans la prise en compte des différences.

LE TEMPS, 11.03.2023

### L'École inclusive largement contestée par les enseignants vaudois

**FORMATION Une enquête des syndicats de l'enseignement révèle d'importants manques dans l'application du concept ISE.**

**BARBARA HUBERMAN**  
@blaph\_jen

Le concept actuel d'école inclusive ne recouvre pas aux enseignants vaudois. C'est le constat qui ressort d'une enquête réalisée par les organisations professionnelles qui repose sur près de 3000 réponses provenant du terrain. Président de la Société pédagogique vaudoise (SPV), Gregory Bernard se réjouit d'avoir obtenu autant de réponses.

«C'est la plus grande enquête sur le terrain relative à l'école à vocation inclusive de Suisse romande, voire de Suisse, effectuée à l'heure de ce jour. C'est un grand succès et cela donne beaucoup de visibilité aux réalités.»

Imaginé en 2003 sous l'égide de la ministre socialiste Cécile Amarelle, le concept «jeu pour une école inclusive et une égalité des chances entre tous les élèves de l'école obligatoire prime à être accepté par le corps professoral. Ce dernier estime ne pas avoir les moyens nécessaires pour offrir aux élèves en difficulté de la pédagogie spécialisée et même pour encadrer les élèves demandant une attention particulière. Selon les applicatifs, ceux-ci représentent en moyenne environ 1 à 2% des enfants par classe, alors que le soutien en comptabilise 3,6% sur l'ensemble des effectifs. Autre problème relevé par l'enquête depuis la mise en place du «concept jeu», le travail administratif a très facilement pour les enseignants 75% d'entre eux considèrent qu'il y a eu une forte augmentation de la charge de travail.

«Je suis frappée par la lenteur et la lourdeur du système menant à la prise en charge par des professionnels (psychologues, logopédistes, etc.). Parfois, rien ne se fait durant l'année en cours, faute de temps ou de personnes disponibles, à l'opposé l'un des axiomes dans la partie commentaires de l'étude.»

**Difficulté à suivre les objectifs**

Pour Julien Eggenberger, président du Syndicat des enseignants publics (SEP), le manque de personnel fait partie de la faille de ce système. «Les gens ne restent plus dans la profession et il y a donc un manque de ressources flagrant. On doit se demander pour quelles raisons de plus en plus d'enseignants quittent leur profession.»

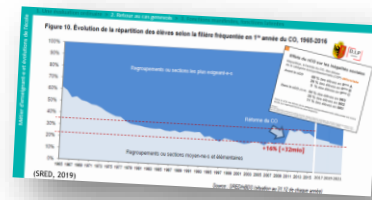
Ainsi pour Cécile Ferrelhubert de la Société vaudoise des maîtres-ses secondaires (SVMSS-D), «Actuellement, dans le primaire, il faut former trois professeurs pour deux postes alors que le nombre de diplômés à la HEP est en baisse continue.»

Face à cette situation, 86% des enseignants déclarent que les ressources actuelles ne sont pas suffisantes. De plus, 72% estiment que les situations sont problématiques et sont multipliées ces dernières années. Pour 60% des sondés, les difficultés de comportement de certains élèves représentent un défi majeur alors que pour 50%, les élèves nécessitent un suivi particulier (handicapés, phobiques, déficience intellectuelle, troubles psychiques, etc.) et engendrent une souffrance chez les autres élèves de la classe.

«Nous avons de plus en plus de difficultés à suivre les objectifs généraux définis par le plan d'études», regrette Cécile Ferrelhubert. Actuellement, il y a une tension entre les deux buts de l'école qui sont à la fois d'inclure tout le monde mais aussi de faire progresser les élèves. Ce secteur se traduit par une surcharge de travail qui n'est plus supportable pour les enseignants.»

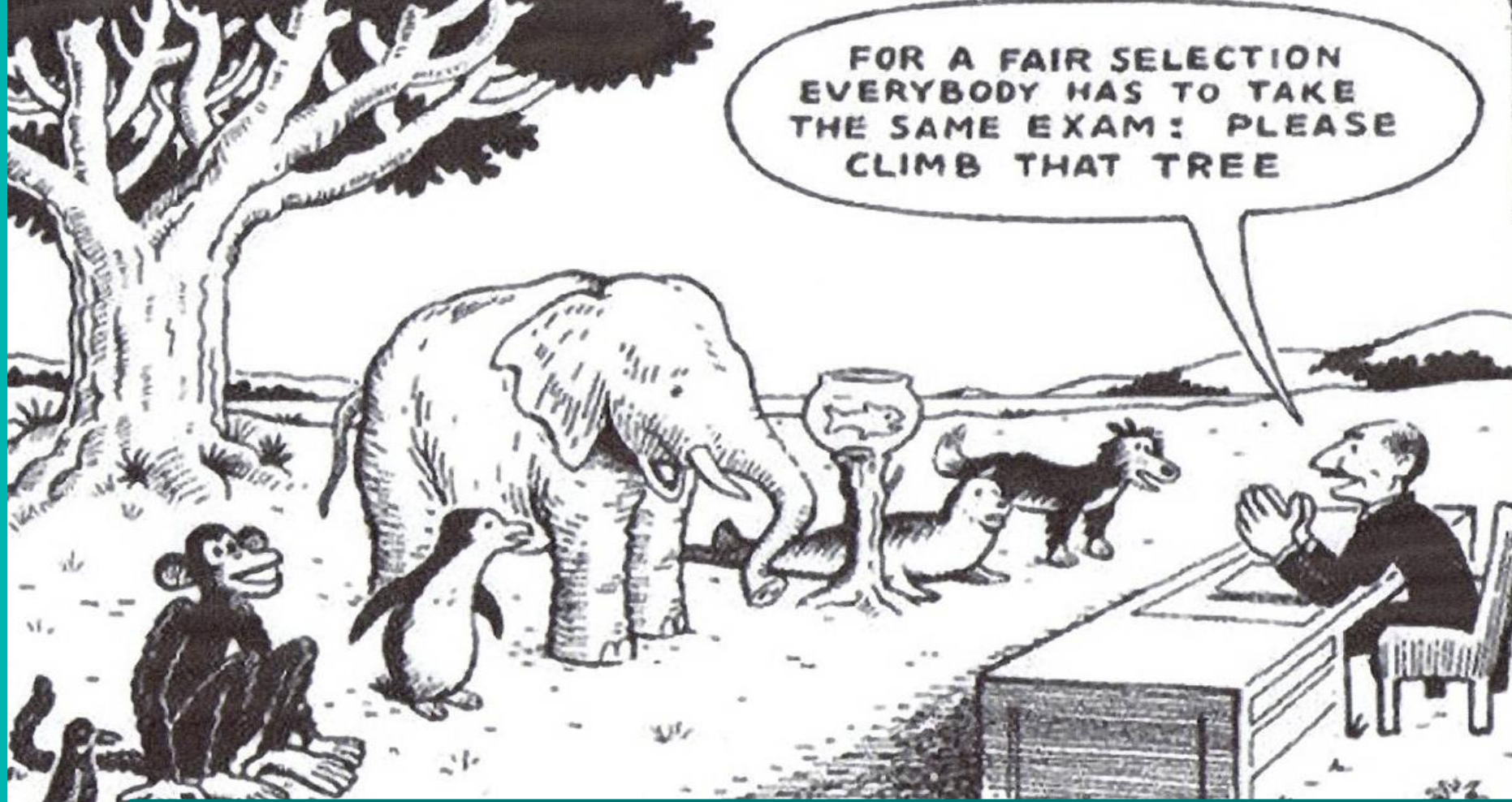
Au vu des résultats, de ce sondage, les trois organisations syndicales ont des idées de revendications qu'ils veulent soumettre au Département de l'enseignement (DEP) et de la formation professionnelle (DFP). On y retrouve le souhait de pouvoir mettre en place, d'ici à juin 2023, deux postes par école inclusive ou aussi de traiter la question de la surcharge de travail. «Nous estimons qu'il y a un écart important de qualité mais nous ne devons pas nous en faire et il faut tout reprendre de zéro», témoigne Julien Eggenberger. Six mois après l'arrivée de Frédéric Borlet à la tête du DEP, le défi est de mise. «Nous ne pouvons pas dire que c'est plus facile de travailler avec lui qu'avec Cécile Amarelle», précise Julien Eggenberger. Nous faisons va une fois pendant une heure et depuis plus cela...

# FONCTION SOCIALE, n.f.



L'école publique a plusieurs **fonctions sociales**, certaines **manifestes** et revendiquées, d'autres **latentes**, c'est-à-dire ignorées ou activement refoulées (Merton, 1949).

- En première analyse, on appelle « fonction sociale » d'une institution (par exemple l'école publique) sa **contribution à l'existence de la société**.
- Ce concept exprime le fait que toute instance sociale **sert** à quelque chose, qu'elle joue un **rôle** dans le fonctionnement collectif. Mais il ne doit pas cacher que certains de ces fonctionnements peuvent être jugés néfastes ou critiquables vus d'ailleurs...
- D'un point de vue normatif, on peut donc distinguer **fonctionnement** et **dysfonctionnement** social : les moments où une pratique fonctionne au détriment d'une autre, socialement davantage valorisée que la première.
- C'est parce que les fonctions peuvent donc **entrer en conflit** que les plus nobles sont volontiers affirmées (manifestées), les moins avouables au contraire occultées (latentes). La publicité des unes et l'opacité des autres contribuent toutes les deux à **maintenir le statu quo**.
- Exemple : les fonctions nobles des pratiques pédagogiques sont d'instruire les élèves (**subjectivation**), de les intégrer (**socialisation**) et de les qualifier (**certification**) ; leurs fonctions latentes peuvent être de normaliser les classements, de justifier les inégalités, de signifier l'ignorance et/ou de maintenir l'ordre et les autorités existantes (**légitimation**) (Dubet & Martuccelli, 1996).



En quoi cette image peut-elle être pédagogiquement trompeuse ? Répondre sur le PAD des exercices :

<https://mypads2.framapad.org/mypads/?mypads/group/pad-du-cours-hq1t4295n/pad/view/pad-des-exercices-5q1ve297u>

# Mérite, droit ou nécessité ?



« Une voie pour aller vers plus d'égalité à l'école, c'est peut-être de prendre ses distances par rapport au **modèle de la méritocratie et de l'égalité des chances**, où les enjeux de l'éducation sont définis seulement en terme de **productivité économique** et de **mobilité sociale**. L'enjeu de la formation commune garantie par l'État, ce sont aussi une intégration satisfaisante et des chances raisonnables d'acquérir à l'école **des contenus pertinents par rapport à ce dont on aura besoin dans la vie.** »

(Duru-Bellat, 2003, p. 39)

# Références

Dubet, F. & Martuccelli, D. (1996). *À l'école. Sociologie de l'expérience scolaire*. Paris : Seuil.

**Duru-Bellat, M.** (2003). L'école pourrait-elle réduire les inégalités ? *Sciences humaines*, 136, 36-39.

**Merton, R. K.** (1949). *Social Theory and Social Structure*. New York : Columbia University.

[Les caractères gras indiquent les textes entièrement ou partiellement disponibles sur **Moodle**.]

